

23) 24\*) Acquisition par la Commune de SAINT-DENIS d'une parcelle de terrain de 740 m<sup>2</sup>, appartenant à Madame J.M. BERTRAND destinée à la construction d'un réservoir pour l'adduction d'eau de la BRETAGNE à BELLEVUE -

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Pour la continuation des travaux d'adduction d'eau de la Bretagne à Bellevue la Commune est dans l'obligation d'acquiescer une parcelle de terrain de 740 m<sup>2</sup>.

Mme J.M. BERTRAND, née DUFOURG, que nous avons fait contacter en Métropole, vient de nous faire savoir qu'elle serait d'accord pour céder à la Commune de SAINT-DENIS une parcelle d'un terrain lui appartenant au prix de 100 Frs le m<sup>2</sup> ce qui ferait une dépense de 74.000 Frs C.F.A.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à procéder à l'acquisition de cette parcelle, de toute urgence.

Les crédits nécessaires seront prévus au chapitre 002, Article 210 du budget de 1968.

Le rapport présenté par le Maire est adopté à l'unanimité.

LE MAIRE. - Par ailleurs, je pense qu'il y aurait lieu d'adresser des remerciements à Mme BERTRAND pour la compréhension qu'elle a manifestée une fois de plus vis à vis de la Commune de SAINT-DENIS.

*Argumentaire*  
*à propos de ce projet*  
*de réservoir*  
*à Bellevue*  
*le 20 septembre 1968*  
*Argence Ch. Toussaint*  
*à l'attention des collègues*  
*Argence Ch. Toussaint*  
*à l'attention des collègues*  
*Argence Ch. Toussaint*  
*à l'attention des collègues*